

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24_79

**OBJET : MODIFICATION DU
RÈGLEMENT DES AIDES AGRICOLES À
L'INSTALLATION ET À
L'INVESTISSEMENT**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 19 h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 13 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 28
Pouvoirs : 5
Votants : 33

Résultat des votes :

Pour : 33
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Pierre FAYARD, Bruno STASIAK, Myriam CATTANEO (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Marc GAUTHIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)

Pouvoirs : Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Christiane BROTO-SIMON à Evelyne LABRUDE, Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Pierre BAFFERT à Raphaël MAISONNIER.

CONSIDÉRANT la mise en place de l'Aide Intercommunale du Développement Agricole en décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT les objectifs retenus pour l'aide à l'investissement et notamment :

Les investissements qui ont pour objectif ou pour effet : « Des économies d'énergie ou production d'énergie renouvelable sur la base d'une étude démontrant l'intérêt énergétique du projet »

CONSIDÉRANT les changements de contexte énergétique depuis 2016 :

- La production d'énergies renouvelables de type biomasse (chaudière à bois bûches, granulés ou plaquettes), les réseaux de chaleur et les productions solaires thermiques sont soutenues par le dispositif Contrat chaleur renouvelable mobilisable sur le territoire du Voironnais Cœur de Chartreuse.
- La production d'énergie photovoltaïque est soutenue via le rachat de l'énergie ou les économies réalisées sur l'autoconsommation et autres dispositifs éventuels.

Dans ce contexte qui a évolué au plan énergétique, il est proposé de mettre à jour cet objectif et de supprimer cette ligne de soutien aux énergies renouvelables par le biais de l'aide AIDA, et d'orienter les porteurs de projet vers les aides et les ressources existantes et mobilisables.

SUR AVIS FAVORABLE de la commission Transition Environnement et Agriculture du 5 février 2024,

- **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.**
- **VALIDE** la modification du règlement des aides agricoles à l'installation et à l'investissement.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 3 avril 2024

